

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 AVRIL 2007

Membres en exercice :
16
Membres présents :
11
Suffrages exprimés :
16

L'an deux mille sept, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : **28 mars 2007.**

Présents : THERON Marie-France, LALANDE François, MERELLE Liliane, BLANCHARD Jean, CAZIMAJOU Didier, BARBAS Daniel, Adjointes – CLAEYS Frédéric, COUSSEAU Michel, HAVERLAN Dominique, LAFARGUE Marie-Laure, MICHY Fabrice, Conseillers Municipaux.

Absents avec délégation : BEGUE Carole (pouvoir à BLANCHARD Jean), DULUGAT Caroline (pouvoir à THERON Marie-France), MARTINES Valérie (pouvoir à MERELLE Liliane), VAUDON Nadège (pouvoir à COUSSEAU Michel), SECHAUD Jacky (pouvoir à CAZIMAJOU Didier).

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de séance : MICHY Fabrice

DELIBERATIONS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006

Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité les comptes de gestion 2006, établis par le Trésorier de Podensac, concernant le budget principal, le budget de l'espace culturel « La Forge », le budget du cimetière.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Pour ces délibérations, Madame THERON Marie-France, Maire, s'est retirée de la salle.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BLANCHARD Jean, Adjoint au Maire chargé des Finances, a approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2006 dressés par Madame le Maire. Il en résulte un excédent de 409 861, 44 €.

VOTE DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2007

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** les bases d'imposition prévisionnelles pour 2007 indiquées sur l'état n°1259 MI ;
- **CONSIDERANT** que la CDC du canton de Podensac est passée à la T.P.U. et qu'ainsi le produit de la taxe professionnelle ne sera plus attribué à la commune ;
- **DECIDE** d'intégrer les taxes CDC et de fixer comme suit les taux locaux d'imposition prévisionnelles pour l'exercice 2007 ;

	Taux 2006	Taux 2007	Taxes CDC	Taux communaux 2007
Taxe d'habitation	13,62%	13,62%	2,88%	16,50%
Taxe sur le foncier bâti	17,07%	17,07%	4,87%	21,94%
Taxe sur le foncier non bâti	52,07%	52,07%	14,82%	(66,89 – 3,81) = 63,08 %
Taxe professionnelle	13,81%	****	****	****

Le tableau ci-dessus doit être lu avec précaution.

Les taux des taxes communales n'augmentent pas en fait. Ils sont inchangés en 2007 par rapport à 2006 (les deux cases à gauche). On a seulement rajouté les taux de la Communauté

de Communes. **Mais sur la feuille d'impôts du contribuable, il n'y aura plus de ligne Communauté de Communes** à côté de celles du département et de la région. Donc pas d'incidence pour l'administré.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 (BUDGET PRINCIPAL)

Le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif 2007, lequel s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement = 1.696.811,50 €
- Section d'investissement = 912.917,34 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 (La Forge)

Le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif 2007, lequel s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement = 45.000,00 €
- Section d'investissement = 963.266,00 €

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C. 2007)

Le Conseil municipal a décidé d'affecter la subvention attribuée à la commune dans le cadre du FDAEC (Conseil Général), soit 11.198,93 €, à l'aménagement scénique de l'espace culturel « La Forge ».

CENTRES DE LOISIRS

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA C.D.C. DU CANTON DE PODENSAC

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention nécessaire pour la mise à disposition de locaux à la CDC, dans le cadre du transfert de compétence des Centres de Loisirs Sans Hébergement.

CENTRES DE LOISIRS : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel dans le cadre du transfert de compétence des Centres de Loisirs Sans Hébergement.

ECLAIRAGE AU COMPLEXE SPORTIF MANSENQUAL ET AU PORT : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SDEEG

Le Conseil municipal sollicite l'aide financière du SDEEG pour la mise en place de l'éclairage au complexe sportif Mansenqual et au port.



QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les Conseillers sur le coût de la réalisation du boulodrome : 589.056,97 € TTC

Ces travaux sont subventionnés à 86,94 % (Conseil Régional 24,82%, Conseil Général 20%, Etat (Député) 2,75%, Jeunesse et Sports 39,37%), de sorte que le coût pour la commune s'élève à 76.930,84 €.

Le bâtiment fait 7 m de hauteur, 40 m de long sur 29 de large. Il pourra facilement servir de salle omnisports s'il devait changer d'affectation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.